

LETTRE D'UN DÉPUTÉ A SES COMMETTANTS, SUR CETTE GRANDE QUESTION:

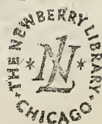
Doit-on oui ou non porter le Manteau ?

MESSIEURS,

Il n'eſt plus temps de vous le celer : je vous dois la vérité toute entierè ; & dût-elle m'écarter un peu du reſpect que m'impoſe la qualité de votre Délégué, il ne m'eſt plus permis de vous la taire ; j'ai donc l'honneur de vous repréſenter que lorſque vous m'avez tracé le plan de mes devoirs, vous avez oublié un article de la plus grande importance : il eſt bien vrai que vous m'avez preſcrit quelles bornes je devois donner aux divers pouvoirs, & quelles baſes à la conſtitution ; comment je devois aſſurer la liberté des perſonnes & des opinions, & pourvoir à la ſûreté des propriétés ; mais par une diſtraction qui n'a d'excuſe que dans la fragilité humaine, vous

avez oublié de définir quelle forme, quelle dimenſion, quelle couleur auroit mon vêtement, & par cet oubli, je me ſuis déjà vingt fois trouvé, & je me trouve encore aujourd'hui, dans la plus grande perplexité.

D'abord en arrivant ici, je penſois qu'il étoit fort indifférent comment l'on fût vêtu, pourvu qu'on le fût décemment; mais M. le Grand-Maître des Cérémonies ayant fouillé dans les archives de la *Monarchie*, trouva qu'il étoit de conſtitution d'avoir un coſtume, & delà une premiere difficulté; car parmi les Députés, pluſieurs s'écrierent, & dirent que M. le Grand-Maître s'arrogeoit ſur les Repréſentants de la Nation une juriſdiction peu décente; ils virent ſur-tout de mauvais œil que dans la forme du vêtement, il obſervât la différence des Ordres, & ils en préſagerent déjà les mauvais deſſeins de la cabale; d'autres au contraire trouverent agréable cette diſtinction (quoiqu'ils vinſſent pour les abolir toutes;) & alléguant d'ailleurs que le Roi étoit bien le maître de preſcrire l'habit que l'on devoit avoir chez lui, ils arborerent avidement le coſtume; en mon particulier, j'étois de l'avis des premiers; & obſervant que le chapeau rabattu & le manteau long étoient l'habillement du *Tartuffe*, je répugnois beaucoup à les prendre: cependant comme il s'agiſſoit d'être préſenté au



Roi, & que j'arrivois tout frais de Province, je me rendis à la majorité. Cela n'empêcha pas que lors de la préſentation, l'on ne nous fît attendre, debout ſur nos pieds, deux grandes heures dans l'antichambre, & que l'on nous y comptât comme des moutons ; mais nous en fûmes bien dédommagés par le plaiſir de nous faire regarder dans les rues de Verſailles, & d'entendre dire à chaque inſtant, *c'eſt un Député.*

Je crus que l'affaire finiroit là ; & comme la cravate m'échauffoit, & que mes cheveux longs, gâtant fauteuils & habits, m'attiroient de fréquentes querelles, j'avois repris mes habits ordinaires, lorſque les dangers dont furent menacés tous les Députés, me rappellerent à l'uniforme, de peur d'avoir l'air d'un transfuge qui ſe déguiſoit pour échapper. Le danger paſſé, je ſuis revenu à mon uſage, & parmi mes collegues, un très-grand nombre ſe dégoûtant auſſi du coſtume, l'a pareillement quitté. Je croyois qu'il n'en ſeroit plus queſtion, & déjà je me diſpoſois à envoyer mon manteau chez le fripier, quand la circonſtance du *Te Deum* eſt venue donner matiere à une queſtion nouvelle & plus grave.

En effet, quelques Membres ayant, indiſcrétement peut-être, demandé comment l'on ſe préſenteroit à la Chapelle, il s'eſt élevé deux opi-

nions contradictoires, dont l'une a réclamé l'étiquette du manteau, & l'autre l'a rejeté : par malheur, M. le Préſident n'a point attribué à cette queſtion toute l'importance qu'elle comporte, & ſans entendre la diſcuſſion, il l'a miſe aux voix par *aſſis* & *levé*. L'opinion en faveur des manteaux l'a emporté, & le décret a été prononcé : alors le parti vaincu de réclamer, le parti vainqueur d'uſer de ſon avantage, de prétendre même, à titre de majorité, ſoumettre l'Aſſemblée entiere à *s'emmanteler*, & delà une fermentation conſidérable, chacun ſoutenant ſon avis de tous les faits & arguments poſſibles, pour ou contre l'uſage du manteau.

Le manteau, diſent les uns, eſt incommode, il n'a nul objet d'utilité ; il embarraſſe les épaules & le cou ; les cheveux longs qui l'accompagnent gâtent les habits & les fauteuils ; l'obligation d'avoir la tête nue, occaſionne des coups de ſoleil & des rhumes ; la toilette qu'il néceſſite fait perdre un temps précieux ; enfin c'eſt un coſtume ridicule à des hommes ſenſés, de porter un rideau ſur le dos, & de marcher les cheveux épars comme des fous, ou ſerrés d'un coulant d'acier comme les femmes.

Le manteau, répondent les autres, a mille avantages ; d'abord il donne un air de dignité qui en impoſe à tout le monde. Va-t-on dîner

chez des Miniſtres, il imprime du reſpect aux laquais, & l'on eſt mieux ſervi à boire ; va-t-on dans les ſociétés, les femmes s'empreſſent autour de M. le Député, & c'eſt à qui l'aura pour ſçavoir des nouvelles; marche-t-on dans les rues, les Bourgeois vous cedent le pas, & ſi l'on traverſe le marché, l'on s'entend bénir par les enfants & les femmes : le manteau ſert à développer mille graces acquiſes & naturelles ; il eſt un art à le relever, à l'étendre, à le reſſerrer; s'il fait du vent, il prend un mouvement qui plaît à la vue & flatte l'oreille; c'eſt par jalouſie qu'on le dit incommode, & il n'y a que les gens ſans cheveux qui ſe plaignent de s'enrhumer. Mais faudra-t-il pour quelques têtes dégarnies perdre les avantages de la ſienne? & doit-on pour des collegues chauves, renoncer à étaler la belle chevelure argentée, dorée ou châtain que l'on reçut de la nature ? & que les envieux ne portent-ils perruque ?

A quoi les premiers prenant la choſe au grave, repliquent que toute marque diſtinctive dans le vêtement a des conſéquences dangereuſes ; qu'elle crée un eſprit de corps & de parti qui dégénere en faction, en Ordres ; qu'elle eſt une cocarde de diſſention, ſi elle eſt commune à beaucoup de monde, & une enſeigne de tyrannie, ſi elle eſt excluſive à quelques per-

ſonnes ; que les habits ſont un taliſman qui a des effets magiques ſur l'ame ; que la preuve en eſt, le reſpect que l'on porte à tant de gens chamarrés de cordons, qui, s'ils étoient vêtus ſimplement, n'exciteroient que le mépris ; que la prétention d'imprimer du reſpect au Peuple, n'eſt qu'un deſir naiſſant ou déguiſé de deſpotiſme ; que le coſtume des Députés ſur-tout a cet inconvénient, qu'il rappelle des idées habituelles d'autorité & de puiſſance, puiſqu'il eſt le coſtume des gens de Juſtice, Maîtres des Requêtes & Conſeillers d'Etat ; qu'il ſeroit à craindre qu'en prenant leur habit, les Repréſentants de la Nation ne priſſent d'abord leurs manieres, & puis leur eſprit ; que cette crainte eſt ſur-tout fondée en raiſon dans les circonſtances préſentes, où la reconnoiſſance & l'enthouſiaſme des Peuples les font ſe livrer à l'Aſſemblée ſans réſerve ; que les bons eſprits ne peuvent voir ſans allarmes, d'un côté, l'imprudent engouement de pluſieurs Bailliages qui, non ſeulement adherent aux arrêtés paſſés, mais encore à ceux à venir ; & l'eſprit ſervile de la plupart des adreſſes qui ne parlent que de reſpect, de dévouement, de ſoumiſſion ; d'autre part, le ton ſuffiſant avec lequel l'Aſſemblée ſouffre le titre de *Noſſeigneurs*, & les réponſes preſque inſolentes qu'a faites pluſieurs fois un

de ſes Préſidents ; qu'il étoit évident que l'Aſſemblée ſe trouve dans le cas des Princes, en qui un bon naturel s'altere & ſe gâte par la flatterie, & que l'on doit veiller avec ſévérité à ce qu'elle ne prenne pas de dangereuſes licences ; que ſi elle s'arrogeoit le droit de ſe créer aujourd'hui des diſtinctions, elle s'attribueroit demain celui de ſe faire des privileges, & finiroit par s'ériger en une ariſtocratie mille fois plus dangereuſe que celle qui vient de s'anéantir.

Ces diſcuſſions, Meſſieurs, ne laiſſent pas que d'échauffer les eſprits, & de donner lieu à des réflexions diverſes. Quelques perſonnes obſervant que la plupart des gens à manteau ne parlent jamais en public, prétendent que c'eſt un ſignal convenu d'une coterie de ſilence ; mais la remarque ne ſe ſoutient pas, puiſque M. le Comte de M**** eſt du nombre des manteaux, ce qui, à la vérité, eſt aſſez biſarre, puiſqu'il a été le premier à en médire ; d'autre prétendent que c'eſt une ligue de quelques Provinces ; & parce que la plupart des manteaux ſont Gaſcons, ils croient que c'eſt la ligue de Guienne ; mais l'obſervation eſt encore fauſſe, puiſqu'il y a des Orléanois, des Tourangeaux & des gens de Flandres. D'autres enfin ſoutiennent que l'objet des manteaux eſt de garantir les épaules de quelques accidents mal encontreux,

qui par ce temps de trouble courent le monde....

Quoi qu'il en ſoit, Meſſieurs, dans cette conteſtation ayant un parti à prendre, je me trouve fort embarraſſé; car, d'un côté, je crains de choquer les gens graves; de l'autre, je répugne à prendre un coſtume qui fait de moi Repréſentant de la Nation, un *Robin* ou un pédant de College. D'ailleurs n'ayant pas de cheveux, je ſerai contraint de prendre perruque; & je vous avoue, Meſſieurs, qu'en me chargeant de vos pouvoirs, je n'ai pas cru contracter de ſi grandes obligations. Cependant ſi telle eſt votre volonté, pour le bien de l'ordre & de la paix, je ne démentirai point l'eſprit de l'Aſſemblée, & je me réſignerai auſſi à faire ce ſacrifice.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Verſailles, 13 *Août* 1789.

P. S. Veuillez, s'il vous plaît, me répondre ſans délai; car ayant à décider inceſſamment des cas de compétence pour l'éligibilité, il eſt important de ſçavoir s'il faudra avoir des cheveux ou porter perruque.

Chez VOLLAND, Libraire, quai des Auguſtins.